



Réunion du 13/06/2022

Présidente de séance : Mme Claudette JEANPIERRE

Présents: Mme JEANPIERRE - Mrs DURIEUX - GUIOTTO - SIDONI

L'exécution provisoire des sanctions est prononcée et compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel des sanctions suivantes,

AVIS AUX CLUBS

Nous demandons aux clubs lors de la formulation des réserves de bien vouloir respecter strictement la conformité des textes concernant les articles des Règlements Sportifs du District, Ligue et FFF.

Cette demande est nécessaire pour que la Commission des Règlements puisse prendre sereinement les décisions et respecter l'éthique de nos différentes compétitions, afin d'éviter toute jurisprudence.

COURRIER CLUB PAR MESSAGERIE

Pour toute demande par messagerie électronique, applicable des articles 186-1 ; 187-2 (section 2 – réclamations) et de l'article 190-1 (section 3 – Appels) des règlements généraux de la FFF.

RECEPTIONS DOSSIERS FORFAIT

Affaire N°203 Dossier transmis par la commission foot loisirs D3 poule B
Affaire N°204 Dossier transmis par la commission foot loisirs D2 poule B
Affaire N°205 Dossier transmis par la commission foot loisirs D3 poule B
Affaire N°206 Dossier transmis par la commission foot loisirs D3 poule A
Affaire N°207 Dossier transmis par la commission foot loisirs D2 poule A
Affaire N°208 Dossier transmis par la commission foot loisirs D4 poule C
Affaire N°209 Dossier transmis par la commission foot loisirs D4 poule A
Affaire N°210 Dossier transmis par la commission foot loisirs D 1
Affaire N°211 Dossier transmis par la commission foot loisirs D2 poule B
Affaire n°212 Dossier transmis par la commission foot loisirs D3 poule C
Affaire N°213 Dossier transmis par la commission foot loisirs D1
Affaire N°214 Dossier transmis par la commission foot loisirs D2 poule A
Affaire N°215 Dossier transmis par la commission foot loisirs D 4 poule B
Affaire N°216 Dossier transmis par la commission foot loisirs D3 poule B
Affaire N°217 Dossier transmis par la commission foot loisirs D3 poule C
Affaire N°218 Dossier transmis par la commission foot loisirs D4 poule A
Affaire N°219 Dossier transmis par la commission seniors D4 poule F
Affaire N°220 Dossier transmis par la commission seniors D4 poule F
Affaire N°221 Dossier transmis par la commission seniors D3 poule C
Affaire N°222 Dossier transmis par la commission seniors D4 poule D
Affaire N°223 Dossier transmis par la commission seniors D4 poule E
Affaire N°224 Dossier transmis par la commission seniors D5 poule E
Affaire N°225 Dossier transmis par la commission féminine à 8 D2
Affaire N°325 Dossier transmis par la commission des jeunes U15 D2 poule A
Affaire N°326 Dossier transmis par la commission des jeunes U18 D3 poule A
Affaire N°327 Dossier transmis par la commission des jeunes U18 D3 poule C
Affaire N°226 Dossier transmis par la commission seniors D1
Affaire N°227 Dossier transmis par la commission seniors D3 poule D
Affaire N°228 Dossier transmis par la commission seniors D5 poule E

DECISIONS

FORFAIT SIMPLE

***N°203 rencontre n°23420325 du 04/06/2022 foot loisirs District 3 poule B**

Match perdu par forfait avec – 1 point au classement à ST CHRISTO pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (TORANCHE 5) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.



***N°204 rencontre n°23415417 du 04/06/2022 foot loisirs District 2 poule B**

Match perdu par forfait avec – 1 point au classement à JONZIEUX 5 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (DERVAUX 5) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

***N°205 rencontre n°23420326 du 04/06/2022 foot loisirs District 3 poule B**

Match perdu par forfait avec – 1 point au classement à VEAUCHE 6 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (BORD DE LOIRE 5) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

***N°206 rencontre n°23420237 du 04/06/2022 foot loisirs District 3 poule A**

Match perdu par forfait avec – 1 point au classement à ST CHARLES VIGILANTE 5 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (COUZAN 5) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District

***N°207 rencontre n°23415326 du 4/06 /2022 foot loisirs District 2 poule A**

Match perdu par forfait avec – 1 point au classement à CHAMBEON MAGNEUX pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (SAVIGNEUX MONTBRISON) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

***N°208 rencontre n°23420686 du 04/06/2022 foot loisirs District 4 poule C**

Match perdu par forfait avec – 1 point au classement à DERVAUX 6 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (DUNIERES 5) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District

***N°209 rencontre n°23420504 du 04/06/2022 foot loisirs District 4 poule A**

Match perdu par forfait avec – 1 point au classement à CELLIEU 5 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (HTES CHAUMES 5) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

***N°210 rencontre n°23415235 du 04/06/2022 foot loisirs District 1**

Match perdu par forfait avec – 1 point au classement à ECOTAY 5 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (MONTREYNAUD 5) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District

***N°211 rencontre n°23415415 du 04/06/2022 foot loisirs District 2 poule B**

Match perdu par forfait avec – 1 point au classement à SORBIERS TALAUDIÈRE 5 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (ST CHAMOND 5) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

***N°212 rencontre n°23420416 du 4/06/2022 foot loisirs District 3 poule C**

Match perdu par forfait avec – 1 point au classement à ST GENEST MALIFAUX pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (ONDAINE 6) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District

***N°213 rencontre n°23415234 du 04/06/2022 foot loisirs District 1**

Match perdu par forfait avec – 1 point au classement à ST PAUL EN JAREZ 5 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (ETRAT 5) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District

***N°214 rencontre n°23415325 du 04/06/2022 foot loisirs District 1**

Match perdu par forfait avec – 1 point au classement à ST MARCELLIN 5 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (AVEZIEUX 5) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

***N°215 rencontre n°23420595 du 04/06/2022 foot loisirs District 4 poule B**

Match perdu par forfait avec – 1 point au classement à ANZIEUX 5 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (OLYMPIQUE FOREZ 5) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District

***N°216 rencontre n°23420327 du 04/06/2022 foot loisirs District 3 poule B**

Match perdu par forfait avec – 1 point au classement à BONSON 6 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (ST JUST ST RAMBERT 5) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

***N°219 rencontre n°23421076 du 05/06/2022 seniors District 4 poule F**

Match perdu par forfait avec – 1 point au classement à ST JUST ST RAMBERT pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (L'HORME) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District

***N°221 rencontre n°23645647 du 05/06/2022 seniors District 3 poule C**

Match perdu par forfait avec – 1 point au classement à DOIZIEUX pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (PSM FOOT) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District

***N°222 rencontre n°23420814 du 05/06/2022 seniors District 4 poule D**

Match perdu par forfait avec – 1 point au classement à OLYMPIQUE DU FOREZ pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (US FEURS) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.



***N°223 rencontre n°23420945 du 05/06/2022 seniors District 4 poule E**

Match perdu par forfait avec – 1 point au classement à GENILAC pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (ST ROMAIN LES ATHEUX) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District

***N°224 rencontre n°23421339 05/06/2022 seniors District 5 poule E**

Match perdu par forfait avec – 1 point au classement à AVEIZIEUX 2 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (BELLEGARDE) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District

***N°225 rencontre n°23740794 du 04/06 /2022 féminines à 8 D2**

Match perdu par forfait avec – 1 point au classement à MONTS DU FOREZ 1 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (ST ANTHEME 1) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District

***N°325 rencontre n°23657785 du 29/05/2022 U15 D2 poule A**

Match perdu par forfait avec – 1 point au classement à GS DERVAUX pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (ETRAT LA TOUR) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

***N°326 rencontre n°24166136 du 21/05/2022 U18 D3 poule A**

Match perdu par forfait avec – 1 point au classement à CHATEAUNEUF pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (OLYMPIQUE TERRENOIRE) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District

***N°226 rencontre n°23410335 du 05/06/2022 séniors D1**

Match perdu par forfait avec – 1 point au classement COMMELLE pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (ROCHE ST GENEST 2) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

***N°227 rencontre n°23411026 du 12/06/2022 séniors D3 poule D**

Match perdu par forfait avec – 1 point au classement à ST CHARLES VIGILANTE 1 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (LA RIVIERE) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District

***N°228 rencontre n°23421348 du 12/06/2022 séniors D5 poule E**

Match perdu par forfait avec – 1 point au classement à ST VICTOR SUR LOIRE pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (MONTREYNAUD) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District

FORFAIT GENERAL

N° 217	foot loisirs D3 poule C	FIRMINY FCI 6	504278	amende 100€
N° 218	foot loisirs D4 poule A	SUD FOREZIENNE	552011	amende 100€
N° 220	seniors D 4 poule F	AC RIVE DE GIER	2 500153	amende 100€
N°327	U18 D3 poule C	ANZIEUX 2	560559	amende 50€

AMENDE

Amende pour forfait simple : 50€

N°203	Match n°23420325	foot loisirs	District 3	poule B	Journée18
N°204	Match n°23415417	foot loisirs	District 2	poule B	Journée18
N°205	Match n°23420326	foot loisirs	District 3	poule B	Journée 18
N°206	Match n°23420237	foot loisirs	District 3	poule A	Journée 18
N°207	Match n°23415326	foot loisirs	District 2	poule A	Journée 18
N°208	Match n°23420686	foot loisirs	District 4	poule C	Journée 18
N°209	Match n°23420504	foot loisirs	District 4	poule A	Journée 18
N°210	Match n°23415235	foot loisirs	District 1		Journée 22
N°211	Match n°23415415	foot loisirs	District 2	poule B	Journée 18
N°212	Match n°23420416	foot loisirs	District 3	poule C	Journée 18
N°213	Match n°23415234	foot loisirs	District 1		Journée 22
N°214	Match n°23415325	foot loisirs	District 2	poule A	Journée 18
N°215	Match n°23420595	foot loisirs	District 4	poule B	Journée 18
N°216	Match n°23420327	foot loisirs	District 3	poule B	Journée 18
N°219	Match n°23421076	seniors	District 4	poule F	Journée 21
N°221	Match n°23645647	seniors	District 3	poule C	Journée 21
N°222	Match n°23420814	seniors	District 4	poule D	Journée 21
N°223	Match n°23420945	seniors	District 4	poule E	Journée 21
N°224	Match n°23421339	seniors	District 5	poule E	Journée 21
N°225	Match n°23740794	féminines à 8 D2			Journée 22
N°226	Match n°23410335	seniors	District 1		Journée 29
N°227	Match n°23411026	seniors	District 3	poule D	Journée 22



SAISON 2021 / 2022

REGLEMENT

District de la Loire

Tél : 04-77-92-28-79

N°228 Match n°23421348 seniors District 5 poule E Journée 22

Amende pour forfait simple : 30€

N°325 Match n°23657785 U15 D2 poule A Journée 22

N°326 Match n°24166136 U18 D3 poule A Journée 13

RECEPTIONS RECLAMATIONS

Affaire N°79 séniors D4 poule E SR FERREOL AS 1 / ST PRIEST EN JAREZ 2

DECISIONS RECLAMATIONS

AFFAIRE N° 79

ST FERREOL AS 1 N°533730 Contre ST PRIEST EN JAREZ 2 N°525875

Championnat : séniors D4 poule E

Match N°23420946 du05/06/2022

Réserve d'avant match du club de ST FERREOL

Motif : Je soussigné DOS SANTOS Anthony licence n°254473727 capitaine du club de ST FERREOL formule des réserves sur la qualification et ou la participation de l'ensemble des joueurs du club ST PRIEST EN JAREZ pour le motif suivant des joueurs du club de ST PRIEST EN JAREZ 2 sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain et a plus d'un match le même jour ou au cours de 2 jours consécutifs.

DECISION

La Commission a pris connaissance de la confirmation de réserves d'avant match du club de ST FERREOL formulée par courriel le 06/06/2022, laquelle a été déposée dans les conditions de temps et de forme prescrites par les articles 186 et 187-1 des RG de la FFF, pour la dire recevable.

Après vérification, la CR constate que le joueur CHAMPAVERT Geoffroy a participé à la dernière rencontre officielle du 29/05/2022 en équipe supérieure

En conséquence, le club de ST PRIEST EN JAREZ n'était pas en conformité pour la rencontre

Par ce motif, la Commission des règlements confirme la réserve d'avant match et donne match perdu par pénalité à ST PRIEST EN JAREZ 2

Pour reporter le gain du match à ST FERREOL AS 1 le score de 0 à 0

Frais de dossier à la charge de ST PRIEST EN JAREZ. Amende :40 €

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel, devant la commission d'appel compétente dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 36.4 des règlements Sportifs du District de la Loire et de l'article 190 des RG de la FFF.

La Présidente de séance
Claudette JEANPIERRE

Le Secrétaire
Serafino SIDONI